

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 25 juin 2015

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BORSATO

Convocation envoyée le 18 juin 2015

Publié le 26 juin 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

SCRUTIN : POUR : 72

ABSTENTION : 0

- CONTRE : 5

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. Alain MILLOT	M. Jean-Claude GIRARD	M. Thierry FALCONNET
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Jean ESMONIN	Mme Stéphanie MODDE	Mme Louise BORSATO
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Danielle JUBAN	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Michel JULIEN	M. Alain HOUPERT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Anne ERSCHENS	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Dominique GRIMPRET	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Damien THIEULEUX
M. Michel ROTGER	M. François HELIE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	M. Gilbert MENUT
M. André GERVAIS	Mme Frédérika DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	M. Cyril GAUCHER.
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	

Membres absents :

M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Charles ROZOY pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
M. Roland PONSAA	M. Abderrahim BAKA pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérika DESAUBLIAUX
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO
	Mme Anaïs BLANC pouvoir à M. Rémi DETANG.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME**Convention régionale de cohésion sociale et urbaine 2015-2020**

La Région et l'Etat ont choisi d'inscrire la politique de la ville dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER) affichant ainsi une stratégie partagée et des modalités d'intervention complémentaires.

La Région souhaite contractualiser avec les villes, agglomérations ou communautés urbaines porteuses d'un nouveau projet de rénovation urbaine et d'un contrat de ville, en cohérence avec le cadre de la procédure initiée par l'Etat.

La région Bourgogne, partenaire essentiel des politiques de cohésion sociale et urbaine est signataire du contrat de ville 2015-2020 de la communauté urbaine du Grand Dijon. Elle souhaite néanmoins signer spécifiquement avec le Grand Dijon une convention-cadre intitulée « convention régionale de cohésion sociale et urbaine » qui définit ses modalités d'engagement pour permettre le financement d'actions qui répondant aux termes de ses règlements d'intervention « 54-37 – programme régional de réhabilitations » et « 51-38 – conventions régionales de cohésion sociale et urbaine », préalablement adoptés en janvier 2015.

La convention annexée à la délibération a pour objet de définir le cadre ainsi que les modalités de l'engagement réciproque de la région et de la Communauté Urbaine du Grand Dijon en faveur des orientations de la stratégie de cohésion urbaine et sociale à savoir :

- Favoriser la qualité des logements sociaux et des équipements publics ;
- Accroître l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie ;
- Favoriser l'accès à l'information, à l'orientation, à la formation et à l'emploi.

Modalités de mise en œuvre :

Le Grand Dijon s'engage à :

- mettre en œuvre les orientations de la stratégie de cohésion sociale et urbaine ;
- inciter au développement d'actions répondant aux orientations stratégiques de la région notamment à :
 - favoriser l'articulation des actions permettant de construire des parcours positifs d'accès à la formation ou à l'emploi ;
 - favoriser l'articulation des actions permettant l'appropriation des espaces publics et la valorisation de l'image des quartiers concernés ;
- transmettre annuellement à la Région les éléments de bilan permettant l'évaluation des objectifs de la convention présente qui seront examinés lors du comité de pilotage annuel ;
- informer la région des événements relatifs aux actions soutenues par la région et à mentionner systématiquement le financement de la région dans toutes les opérations de communication relatives aux actions soutenues par la région.

Cette convention est complétée de 3 annexes explicatives :

- I - La synthèse des diagnostics du Grand Dijon et de chacun des cinq quartiers prioritaires et de veille du Grand Dijon : potentiels et points de vigilance ;
- II - Les enjeux, orientations stratégiques et objectifs opérationnels du Grand Dijon et des cinq communes ;
- III - Le projet urbain.

Au travers de cette convention, la Communauté urbaine du Grand Dijon et le Conseil Régional marquent ainsi leur volonté forte d'inscrire leur soutien aux actions de cohésion sociale d'agglomération dans la même durée que le Contrat de plan Etat-Région et le prochain Contrat de ville.

A cet effet, le Conseil Régional a réservé une enveloppe financière de 620 000 € sur la période 2015-2017 permettant de soutenir des actions dans le cadre de la première phase du contrat de ville.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le projet de convention régionale de cohésion sociale et urbaine 2015-2020 entre la Communauté Urbaine du Grand Dijon et le Conseil Régional, ainsi que les documents annexés, à savoir :
 - La synthèse des diagnostics du Grand Dijon et de chacun des cinq quartiers prioritaires et de veille du Grand Dijon : potentiels et points de vigilance ;
 - Les enjeux, orientations stratégiques et objectifs opérationnels du Grand Dijon et des cinq communes ;
 - Le projet urbain.
- **d'autoriser** le Président à signer la présente convention ainsi que tout acte utile à l'exécution de la convention régionale de cohésion sociale et urbaine 2015-2020 et ses annexes.